

# **COMPTE RENDU DE LA REUNION** **DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-GERVAIS**

**Séance du 08 septembre 2015 à 19h30**

Etaient excusés: Régis BIRON, Marc GIRAUD, Claire MOURABY

## **1/ Délibération : Mise à jour du tableau de classement de la voirie communale**

Madame le Maire rappelle aux membres présents que la longueur de voies classées à ce jour est de 10 925 m (voies faisant partie du domaine public routier communal par opposition aux chemins ruraux qui font partis du domaine privé communal).

L'historique concernant ce classement remonte à 1960 à la sortie de l'ordonnance de 1959.

Un classement a été établi le 30 juin 1961 portant la longueur à 9 015 m

Un classement a été établi le 09 juillet 1985 portant la longueur à 10 925 m

Compte tenu des travaux de construction d'une voie pour l'aménagement d'un lotissement, il conviendrait de l'incorporer dans le domaine public routier, pour une longueur de 182m

Aussi, suite à des travaux d'aménagement du carrefour RD1532-RD35 par le Conseil général 38, la section de route départementale 1532A comprise entre la RD1532 et la RD35 soit 604m va être déclassée et remis dans le domaine public de la Commune et de même pour la section comprise entre la RD35 et RD35A sur une longueur de 348m,

La longueur de voies à classer pourrait être environ de 1 134 m

Ce nouveau tableau de classement porte la longueur de la voirie communale à 12 059 mètres.

Après délibération, le Conseil municipal : accepte ce nouveau tableau pour une longueur totale de 12 059 m

## **2/ PEDT : Projet Educatif Territorial / réforme des rythmes scolaires**

La délibération n'est pas nécessaire car les horaires pour les activités péri-scolaire sont en cours de modification. En effet le changement des heures à Rovon, refusé dans un premier temps, a été accordé début septembre par l'inspection académique de Grenoble. Un Conseil d'école extraordinaire doit avoir lieu afin de valider les horaires TAP de Rovon.

## **3/ Contrat de prévoyance maintien de salaire, renouvellement 2016**

(pas de délibération nécessaire, uniquement une mise à jour des bases de salaires)

**4/ Mobilisation nationale des maires de France pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux :** Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'État.

*(courrier de l'AMF du 29 juin 2015)*

## **5/ Vente de la parcelle et anciens wc publics au prix de 2000€**

Madame le Maire propose la vente de la parcelle cadastrée section A n° 623 et disposant des anciennes toilettes publiques. Cette parcelle étant enclavée, les w-c ne sont pas facile d'accès et sont fermés depuis longtemps. La parcelle ne présente plus d'intérêt pour la commune, il est proposé d'ouvrir d'autres toilettes publiques ailleurs.

Après délibération, le Conseil municipal : Accepte la vente de cette parcelle A623 avec le bâtiment des anciennes toilettes publiques au prix de 2 000€ et Autorise Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à cette vente

#### **6/ Création du poste d'Adjoint Administratif 1<sup>ère</sup> classe**

Madame le Maire informe que l'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe, occupant le poste de Secrétaire de mairie, a réussi l'examen professionnel d'accès au grade d'adjoint administratif territorial 1<sup>ère</sup> classe.

Après délibération, le Conseil municipal : Accepte la création du poste d'Adjoint administratif territorial 1<sup>ère</sup> classe à temps complet Et la suppression du poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe, Autorise le Maire à nommer l'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe sur ce grade à compter du 08 septembre 2015

#### **7/ Réaménagement des horaires de la Poste suite aux récents incidents**

Suite aux 2 effractions successives de l'agence postale le 22 et 27 août 2015 et compte tenu de l'absence de sécurité, Madame le Maire propose une fermeture le samedi matin puis une ouverture le mardi soir en même temps que l'ouverture du Secrétariat de Mairie. Les membres du conseil (dont 2 abstentions) accepte la fermeture du samedi matin, une ouverture le mardi jusqu'à 19h30 et propose l'expérience jusqu'au 31 décembre 2015. Un comptage de la fréquentation devra être fait sur 3 plages horaires : de 9h à 12h / de 13h30 à 16h et de 16h à 19h30. Un point sera fait à l'issue de la période test.

#### **8/ Proposition de cession gratuite d'une parcelle de bois**

Une parcelle de bois (A525) a été proposée à la Commune par un propriétaire privé pour l'euro symbolique. Au vu de la situation géographique et le peu d'intérêt de la dite parcelle, le conseil donne un avis défavorable à ce généreux donateur.

#### **9/ Tènement Triouleyre, projet avec l'OPAC**

Une discussion a lieu sur le devenir du bâtiment Triouleyre. Madame le Maire souhaite recueillir l'avis des élus quant au projet éventuel avec l'OPAC. Les membres présents (dont 2 abstentions) sont pour continuer l'étude de ce projet.

#### **10/ Questions diverses :**

- Olivier LEBRIZ : Site internet de la Commune : présenter la liste des associations, mettre en ligne un contact et un numéro de téléphone ou un lien vers leur site.  
Faire un courrier aux associations pour demander les informations et l'autorisation de parution.
- Sentiers de randonnées par Claude WIART (réunion à la 3c2v)